



Rapport annuel 2014

**sur le prix et la qualité du service public
de distribution d'eau potable**

Introduction :

**Compétences et modalités de gestion du service
d'eau potable du SIARCE**

P 3

La distribution d'eau potable

P 4

I- Les chiffres clés

P5

II- Qualité du réseau

P14

III- Indicateurs de performance

P18

IV- La relation avec les abonnés

P21

V- Les données financières

P24

Glossaire

P 35



Introduction : Compétences et modalités de gestion du service eau potable du SIARCE

Le SIARCE, Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau, est un syndicat à la carte qui regroupe 42 communes réparties sur trois départements : l'Essonne (91), le Loiret (45) et la Seine-et-Marne (77).

Il assure optionnellement, comme ses statuts l'y autorisent, la **compétence eau potable** :

- depuis le 01/01/10 pour les communes de Mennecy et d'Echarcon,
- depuis le 01/05/14 pour les Syndicats d'eau potable de la Région de la Ferté-Alais, de Gironville et de Boutigny-Vayres-sur-Essonne
- au 01/01/2015 pour les communes de Courdimanche-sur-Essonne et Maisse.

L'exploitation du service de distribution d'eau potable s'effectue au travers de 7 contrats de délégation de service public conclus avec la **Société des Eaux de l'Essonne (SEE, filiale de la Lyonnaise-des-Eaux)** pour 6 d'entre eux et un avec **Veolia**. Le rôle de ces fermiers est d'assurer l'entretien des installations, le renouvellement fonctionnel des canalisations et du matériel électromécanique des ouvrages. Le Délégataire assure également l'ensemble des relations avec les abonnés.

Le SIARCE reste propriétaire des équipements et responsable des investissements d'amélioration des ouvrages et du renouvellement patrimonial. Par ailleurs, il assure au quotidien le suivi technique et financier et la bonne exécution de ces contrats.

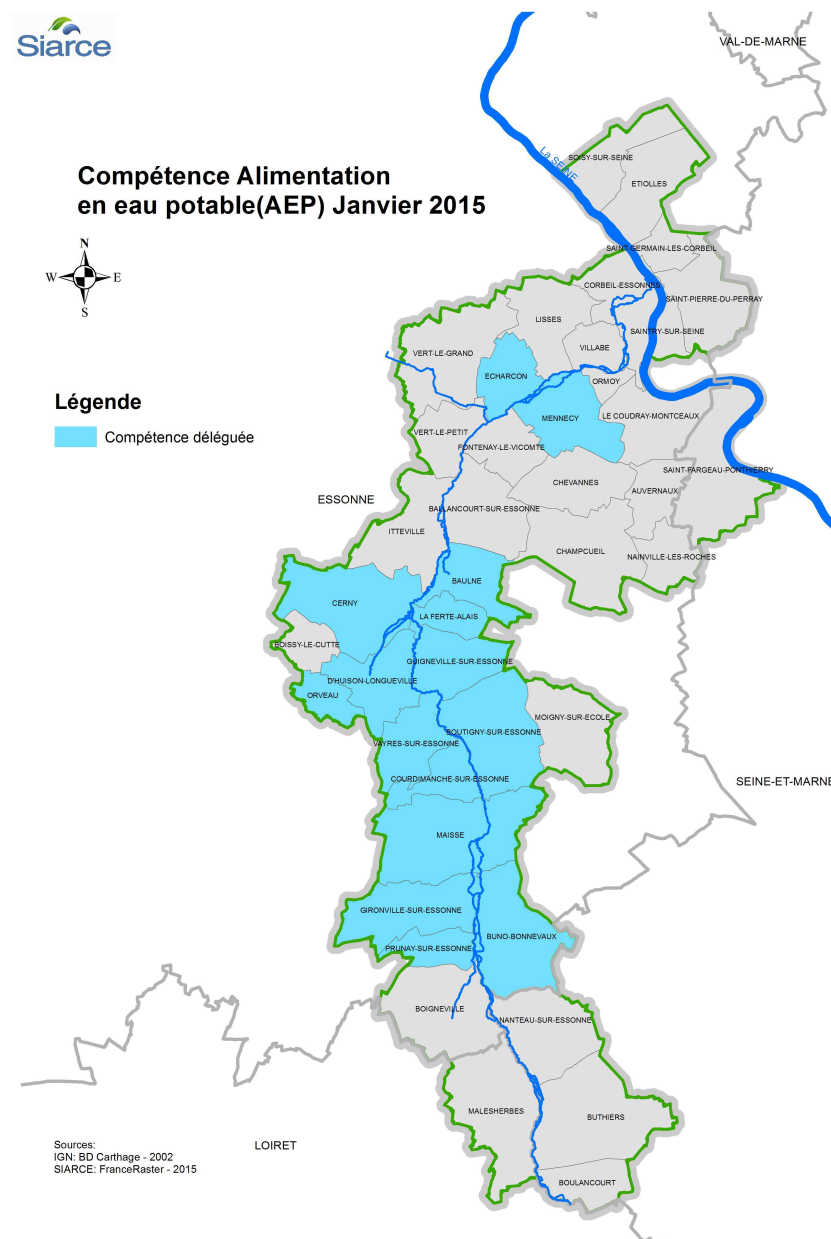


Compétence Alimentation en eau potable (AEP) Janvier 2015

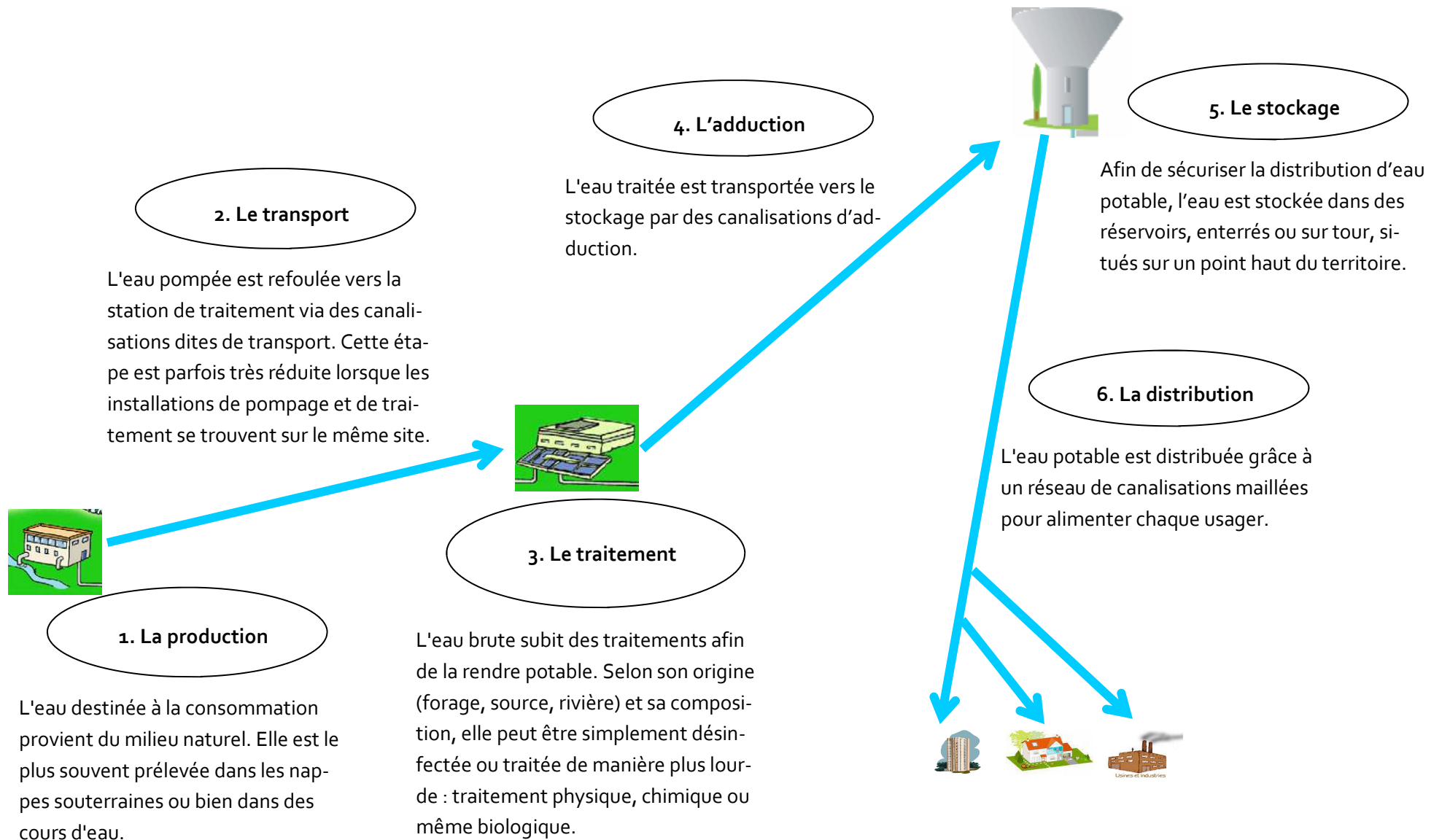


Légende

■ Compétence déléguée



Introduction : La distribution d'eau potable



I. Les Chiffres clés des contrats

I- Les chiffres clés



Mennecey

Présentation du service :

La commune de Mennecey est alimentée en eau potable par un achat d'eau à la société Eau du Sud Parisien, filiale de Lyonnaise des Eaux. Les réseaux de Mennecey sont maillés avec ceux de la commune voisine d'Ormoy. Un château d'eau de 2 000 m³ permet d'assurer le stockage.

Mennecey	2012	2013	2014
Estimation du nombre d'habitants desservis	13 710	13 688	13 489
Nombre d'abonnés	4 062	4 230	4 245
Volume moyen annuel consommé par abonné (en m ³)	151	156	146
Volume d'eau mis en distribution	784 729	873 882	794 653
Volumes non facturés	169 417	172 340	138 823
Volumes d'eau facturé (en m ³)	615 312	657 848	621 703
Volumes exportés	-	43 694	34 127
Volume estimé pour les besoins du service et consommation sans comptage	1 621	4 876	3 567
Objectif du décret du 27 janvier 2012	70%	71%	70%
Rendement de réseau brut	80%	80%	83%
Rendement selon décret du 2 mai 2007	81%	81%	80%
Linéaire de réseau de distribution (en km)	70.0	70.5	70.6
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /j/km)	6.4	6.4	5.1
Indice linéaire de volumes non comptés (en m ³ /j/km)	6.5	6.6	5.3
Taux de réparations de fuites sur canalisations (pour 100 km)	17	0	18
Taux de réparations de fuites sur branchements	0.34%	0.00%	0.47%
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0.00%	0.15%	0.05%

Rappel sur les caractéristiques du service :

Compétence transférée : Distribution de l'eau potable

Mode de gestion : Délégation de Service Public (DSP)

Société délégataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)

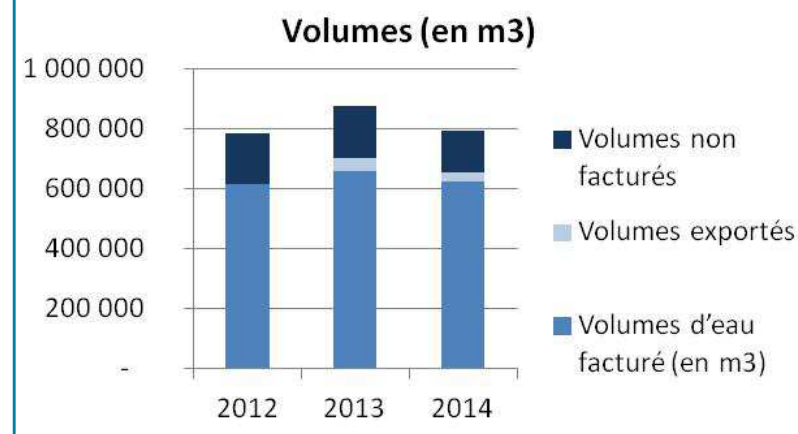
Début du contrat : 11/10/2012—Fin de contrat : 31/12/15

Nombre d'avenants : 0

Analyse 2014

Afin d'améliorer le rendement des réseaux, le contrat prévoit une forte recherche de fuites qui a débuté dès 2013. En 2014, au total se sont 13 fuites sur canalisation et 20 fuites sur branchement qui ont été détectées.

En 2014, le diagnostic du réservoir a conclu à de nombreux défauts structurels et à une cuve très dégradée. D'importants travaux seront à réaliser les prochaines années.



I- Les chiffres clés



Echarcon

Présentation du service :

La commune d'Echarcon est alimentée en eau potable par deux interconnexions : avec la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne (CAECE) et avec le Syndicat des Eaux Entre Remarde et Ecole (SIERE). Un réservoir de 500 m³ permet d'assurer le stockage.

Echarcon	2012	2013	2014
Estimation du nombre d'habitants desservis	806	820	796
Nombre d'abonnés	299	299	297
Volumes moyen annuel consommé par abonné (en m ³)	102	92	97
Volumes d'eau mis en distribution	38 091	42 353	37 687
Volumes non facturés	7 686	14 937	8 944
Volumes d'eau facturé (en m ³)	30 405	27 416	28 743
Volume estimé pour les besoins du service et consommation sans comptage	552	5 670	818
Objectif du décret du 27 janvier 2012	67%	67%	67%
Rendement de réseau brut	81%	65%	77%
Rendement selon décret du 2 mai 2007	82%	78%	79%
Linéaire de réseau de distribution (en km)	8.8	8.7	8.7
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /j/km)	2.1	2.9	2.5
Indice linéaire de volumes non comptés (en m ³ /j/km)	2.3	4.7	2.7
Taux de réparations de fuites sur canalisations (pour 100 km)	0	0	0
Taux de réparations de fuites sur branchements	0%	0%	0%
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0%	0%	0%

Rappel sur les caractéristiques du service :

Compétence transférée : Distribution de l'eau potable

Mode de gestion : Délégation de Service Public (DSP)

Société délégataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)

Début du contrat : 11/10/2012—Fin de contrat : 31/12/15

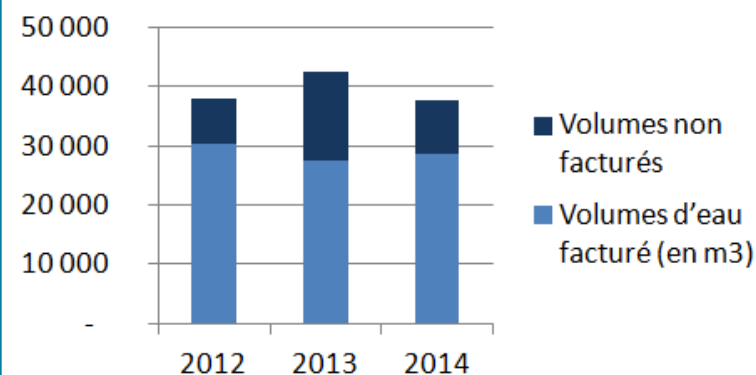
Nombre d'avenants : 0

Analyse 2014

Après une forte baisse du rendement brut de la commune en 2013, on constate une nette augmentation en 2014. Les volumes pour les besoins du service ont également chutés en 2014.

En 2014 le SIARCE a mené une étude du fonctionnement hydraulique du réseau, avec et sans réservoir, lequel est en très mauvais état

Volumes (en m³)



I- Les chiffres clés

Syndicat des Eaux de Gironville

Présentation du service :

Ce contrat regroupe la gestion de la production et de la distribution de l'eau potable sur les communes de Gironville-sur-Essonne, Bruno-Bonnevaux et Prunay-sur-Essonne. L'intégralité de l'eau provient du captage de Gironville.

SIE G	2012	2013	2014
Estimation du nombre d'habitants desservis	-	1 628	1 628
Nombre d'abonnés	732	733	741
Volumes moyen annuel consommé par abonné (en m ³)	93	97	83
Volumes d'eau mis en distribution	118 899	104 115	93 603
Volumes non facturés	88 494	76 699	64 860
Volumes d'eau facturé (en m ³)	30 405	27 416	28 743
Volume estimé pour les besoins du service et consommation sans comptage	6 904	1 159	1 421
Objectif du décret du 27 janvier 2012	66%	66%	66%
Rendement de réseau brut	62%	72%	78%
Rendement selon décret du 2 mai 2007	67%	73%	80%
Linéaire de réseau de distribution (en km)	33.9	33.8	34.0
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /j/km)	3.1	2.2	1.5
Indice linéaire de volumes non comptés (en m ³ /j/km)	3.7	2.3	1.6
Taux de réparations de fuites sur canalisations (pour 100 km)	0	0	0.12
Taux de réparations de fuites sur branchements	0%	0%	1,08%
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0%	0,02%	0,02%

Rappel sur les caractéristiques du service :

Compétence transférée : Production et Distribution de l'eau potable

Mode de gestion : Délégation de Service Public (DSP)

Société délégataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)

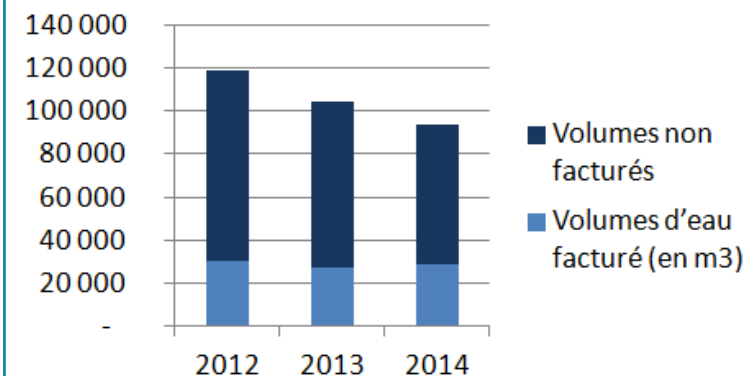
Début du contrat : 01/07/2012 - Fin de contrat : 01/07/2024

Analyse 2014

Le taux de renouvellement sur ce contrat est extrêmement faible ce qui explique le faible rendement. La SEE préconise d'augmenter celui-ci à au moins 0,5% du linéaire de réseau soit 165 ml par an.

D'autre part le captage de Gironville présente toujours des teneurs en sélénium supérieures au taux réglementaire de 10µg/l. Une étude globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable du Sud-Essonne est engagée en 2015.

Volumes (en m³)



I- Les chiffres clés

Commune de Maisse

Présentation du service :

Ce contrat regroupe la gestion de la production et de la distribution de l'eau potable sur la commune de Maisse.

Maisse	2012	2013	2014
Estimation du nombre d'habitants desservis	2 713	2 750	2 753
Nombre d'abonnés	1 107	1 129	1 146
Volume moyen annuel consommé par abonné (en m ³)	87	92	85
Volume d'eau mis en distribution	159 319	154 817	131 577
Volumes non facturés	62 482	50 434	34 373
Volume d'eau facturé* (en m ³)	96 837	104 383	97 204
Volume estimé pour les besoins du service et consommation sans comptage	1 301	7 506	6 918
Objectif du décret du 27 janvier 2012	67%	68%	68%
Rendement de réseau brut	64.2%	70.1%	83.0%
Rendement selon décret du 2 mai 2007	65.0%	75.0%	88.3%
Linéaire de réseau de distribution (en km)	23.95	23.93	23.93
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /j/km)	6.4	4.4	1.8
Indice linéaire de volumes non comptés (en m ³ /j/km)	6.53	5.29	2.56
Taux de réparations de fuites sur canalisations (pour 100 km)	16,70	16,71	12,54
Taux de réparations de fuites sur branchements	0,45%	1,06%	1,05%
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0%	0,14%	0,14%

Rappel sur les caractéristiques du service :

Compétence transférée : Production et Distribution de l'eau potable

Mode de gestion : Délégation de Service Public (DSP)

Société délégataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)

Début du contrat : 01/07/2008 - Fin de contrat : 30/06/2020

Nombre d'avenants : 0

Analyse 2014

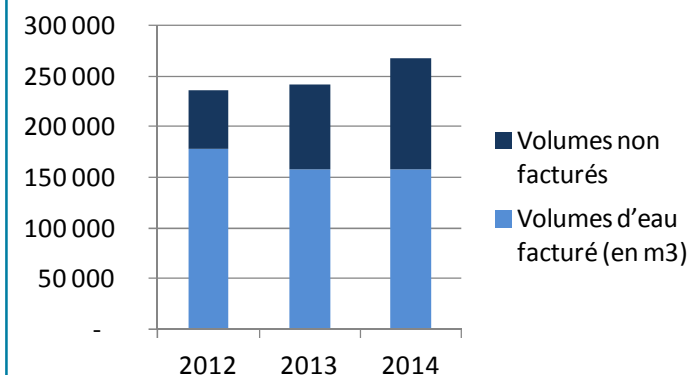
La campagne de renouvellement des branchements plombs a été finalisée sur la commune de Maisse au cours du premier trimestre 2014.

En 2011, une étude d'interconnexion entre Maisse et le Syndicat de Boudigny-Vayres a été réalisée et a mis en exergue de nombreuses anomalies structurelles sur le captage de Maisse.

D'autre part, ce captage présente des teneurs en sélénium supérieures au taux réglementaire de 10µg/l. En 2013, le forage a été placé en eau « non conforme » pour ce paramètre.

Une étude globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable du Sud- Essonne est engagée.

Volumes (en m³)



I- Les chiffres clés

La Région de la Ferté-Alais

Présentation du service :

Ce contrat regroupe la production et la distribution de l'eau potable sur les communes de Baulne, Cerny, D'Huisson-Longueville, Guigneville, La Ferté Alais et Orveau. L'intégralité de l'eau provient du captage dit du « Moulin du Gué » situé sur la commune de Baulne.

SIE LFA	2012	2013	2014
Estimation du nombre d'habitants desservis	11 298	11 318	11 374
Nombre d'abonnés	4 188	4 249	4 245
Volumes moyen annuel consommé par abonné (en m ³)	131	118	112
Volumes d'eau mis en distribution	761 486	734 834	651 372
Volumes non facturés	233 404	205 348	151 846
Volumes d'eau facturé (en m ³)	528 082	529 486	499 526
Volume estimé pour les besoins du service et consommation sans comptage	22 200	22 200	22 200
Objectif du décret du 27 janvier 2012	68%	68%	68%
Rendement de réseau brut	69%	72%	77%
Rendement selon décret du 2 mai 2007	72%	75%	80%
Linéaire de réseau de distribution (en km)	97,8	100,6	100
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /j/km)	5,9	5,0	3,6
Indice linéaire de volumes non comptés (en m ³ /j/km)	6,5	5,6	4,2
Taux de réparations de fuites sur canalisations (pour 100 km)	6,0	8,0	6,0
Taux de réparations de fuites sur branchements	0,64%	0,73%	0,57%
Taux moyen de renouvellement des réseaux	-	-	-

Rappel sur les caractéristiques du service :

Compétence transférée : Production et Distribution de l'eau potable

Mode de gestion : Délégation de Service Public (DSP)

Société délégataire : Veolia

Début du contrat : 01/01/2007 - Fin de contrat : 31/12/2018

Nombre d'avenants : 0

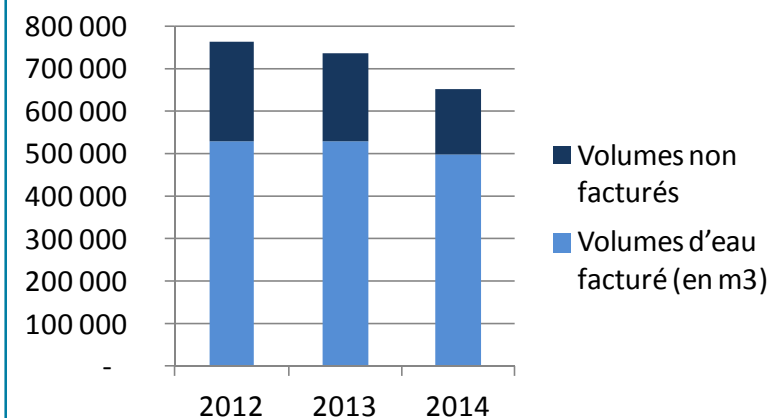
Analyse 2014

Depuis le 1^{er} mai 2014, le SIARCE assure le suivi technique et financier de ce contrat de DSP.

La convention d'achat d'eau avec le SIE Vallée de la Juine (16/11/2010 - 15/11/2026) permet d'alimenter le Hameau de Boineau sur la commune de Cerny.

L'interconnexion de secours existant avec le syndicat des eaux entre Rémarde et Ecole a été testée en octobre 2014 et a permis de vérifier son efficacité en cas de besoin. Le forage d'Orveau est à l'arrêt (OHV) ; ce secteur est concerné par l'étude de sécurisation.

Volumes (en m3)



I- Les chiffres clés

Syndicat des Eaux de Boutigny et Vayres-sur-Essonne

Présentation du service :

Ce contrat regroupe la gestion de la production et de la distribution de l'eau potable sur les communes de Boutigny-sur-Essonne et de Vayres-sur-Essonne. L'intégralité de l'eau provient du captage de Belesbat situé à Courdimanche.

SIE BV	2012	2013	2014
Estimation du nombre d'habitants desservis	-	4 073	4 032
Nombre d'abonnés	1 588.0	1 593.0	1 608.0
Volume moyen annuel consommé par abonné (en m ³)	112	99	98
Volume d'eau mis en distribution	235 713	241 407	267 287
Volumes non facturés	58 146	83 857	108 916
Volume d'eau facturé* (en m ³)	177 567	157 550	158 371
Volume estimé pour les besoins du service et consommation sans comptage	2 397	8 246	8 094
Objectif du décret du 27 janvier 2012	67%	67%	67%
Rendement de réseau brut	77.1%	67.1%	59.4%
Rendement selon décret du 2 mai 2007	78.1%	70.5%	62.4%
Linéaire de réseau de distribution (en km)	41.20	41.05	41.14
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /j/km)	3,4	4,8	6,7
Indice linéaire de volumes non comptés (en m ³ /j/km)	3,59	5,30	7,23
Taux de réparations de fuites sur canalisations (pour 100 km)	4,9	12,2	7,3
Taux de réparations de fuites sur branchements	0,6%	1%	1,1%
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,0%	0,2%	0,2%

Rappel sur les caractéristiques du service :

Compétence transférée : Production et Distribution de l'eau potable

Mode de gestion : Délégation de Service Public (DSP)

Société délégataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)

Début du contrat : 01/07/2012 - Fin de contrat : 01/07/2024

Analyse 2014

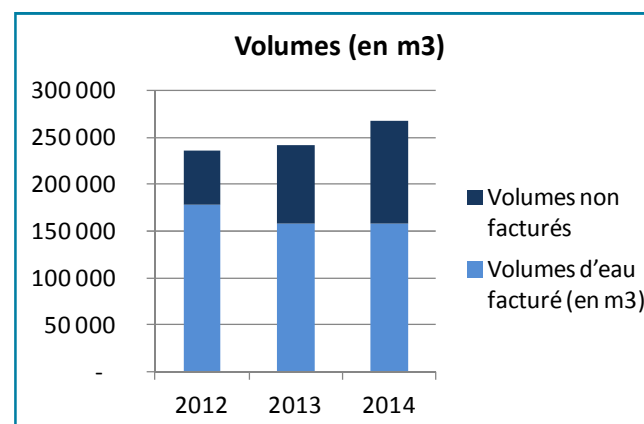
Le taux de renouvellement sur ce contrat est extrêmement faible ce qui explique en partie le faible rendement.

La diminution du rendement de réseau s'explique par :

- une hausse des volumes mis en distribution du fait d'une casse très importante lors des travaux de renouvellement des vannes au pied du réservoir ($\approx 10\ 000\ m^3$),
- une réduction des volumes facturés sur la commune de Vayres-sur-Essonne suite à la surestimation de certains compteurs ($7\ 800\ m^3$). L'intégration de ces volumes dans le calcul du rendement de réseau le porterait à 67%.

L'augmentation des Volumes de Service depuis 2013, est notamment due à la campagne de renouvellement de 100 % des compteurs dans le cadre de la mise en œuvre de la radio-relève (terminée en 2014).

Secteur concerné par l'étude de sécurisation, en raison



I- Les chiffres clés

Commune de Courdimanche-sur-Essonne

Présentation du service :

Ce contrat confie au délégataire la distribution de l'eau potable sur la commune de Courdimanche-sur-Essonne.

L'alimentation en eau potable se fait par un forage réalisé dans les calcaires de Champigny et les calcaires de Brie à 50 mètres de profondeur et situé sur la commune de Maise.

Courdimanche	2012	2013	2014
Estimation du nombre d'habitants desservis	271	270	270
Nombre d'abonnés	123.0	123.0	122.0
Volume moyen annuel consommé par abonné (en m ³)	91	89	88
Volume d'eau mis en distribution	16 583	11 776	14 404
Volumes non facturés	5 379	803	3 720
Volume d'eau facturé* (en m ³)	11 204	10 973	10 684
Volume estimé pour les besoins du service et consommation sans comptage	50	15	110
Objectif du décret du 27 janvier 2012	66%	66%	66%
Rendement de réseau brut	67.6%	96.7%	79.6%
Rendement selon décret du 2 mai 2007	67.9%	96.8%	80.4%
Linéaire de réseau de distribution (en km)	4,22	4,22	4,50
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /j/km)	3,5	0,2	1,7
Indice linéaire de volumes non comptés (en m ³ /j/km)	3,49	0.25	1,79
Taux de réparations de fuites sur canalisations (pour 100 km)	47,4	118,5	44,4
Taux de réparations de fuites sur branchements	8%	13%	1%
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0%	0%	0%

Rappel sur les caractéristiques du service :

Compétence transférée : Distribution de l'eau potable

Mode de gestion : Délégation de Service Public (DSP)

Société délégataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)

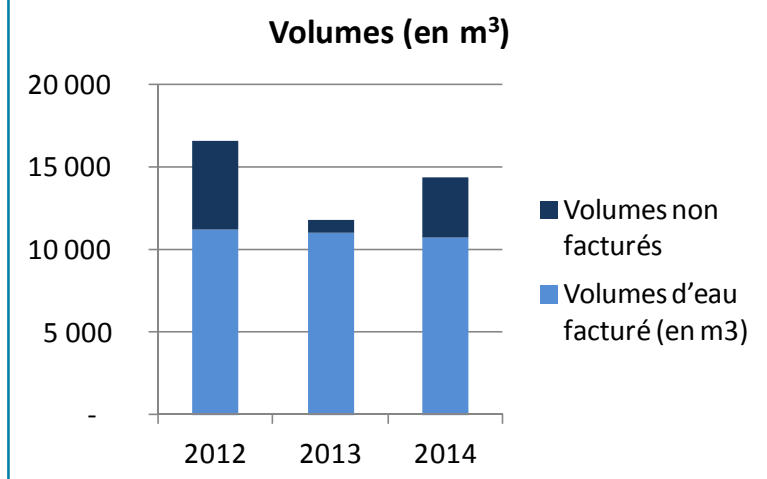
Début du contrat : 01/01/2005 - Fin de contrat : 31/12/2016

Nombre d'avenants : 0

Analyse 2014

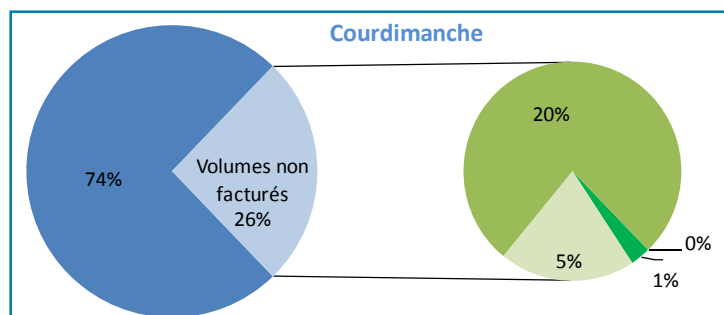
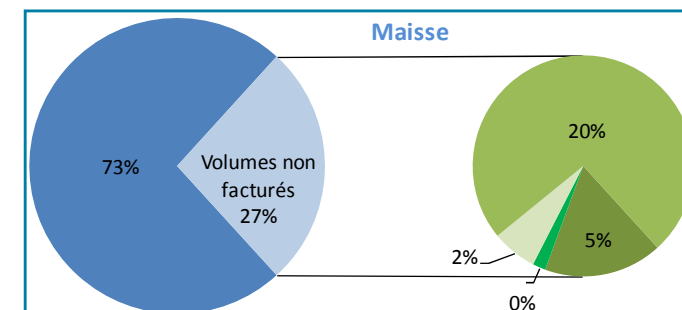
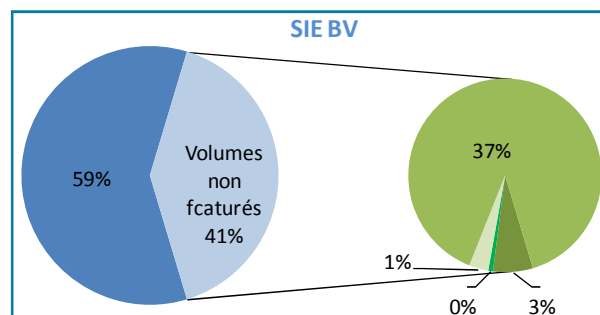
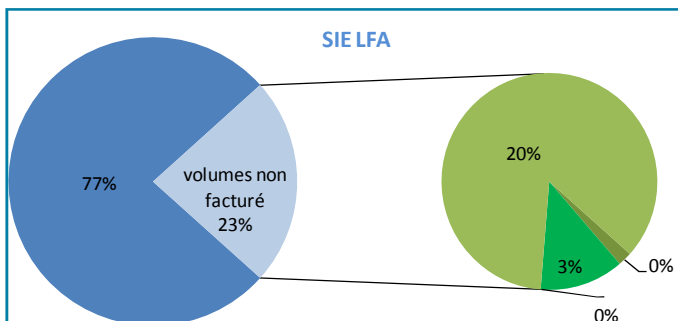
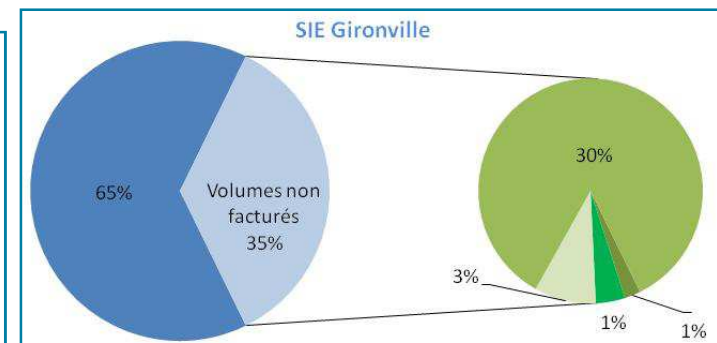
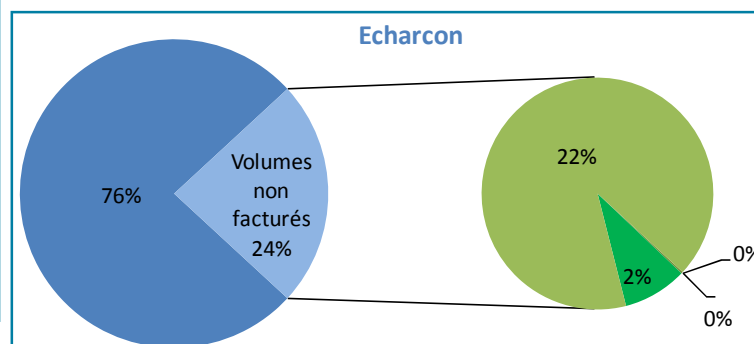
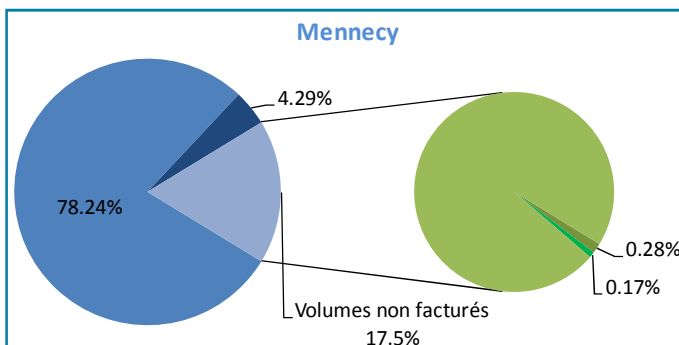
L'augmentation des volumes sans comptage entre 2013 et 2014 s'explique notamment par les essais sur poteaux incendie (contrat inexistant en 2013).

Le rendement calculé en 2013 n'est pas correct. La répartition entre Maise et Courdimanche a certainement été mal réalisée. Cela est confirmé en observant l'évolution des volumes livrés au réseau sur les 5 dernières années.



I- Les chiffres clés - Les volumes

Volumes en m ³		Menecy	Echarcon	SIEG	Maise	SIE LFA	SIE BV	Courdimanche
Volumes mis en distribution	Importés	794 653	37 687	1 489	-	6 272	-	14 404
	Produits			92 114	145 981	645 100	268 156	-
Volumes vendus	Volumes facturés	621 703	28 743	61 308	97 204	499 526	158 371	10 684
	Volumes exportés	34 127			14 404		869	-
% volumes non facturés		17.5%	23.7%	34.5%	23.5%	23.3%	40.6%	0%

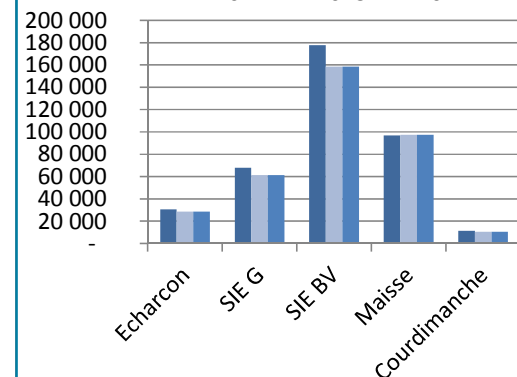
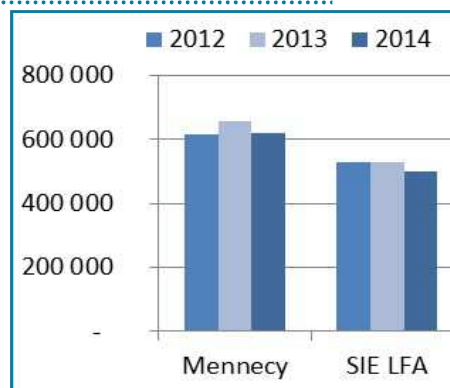


II. La Qualité du réseau de distribution

II. La Qualité du réseau de distribution

a- Evolution des volumes consommés sur les 3 dernières années

Evolution des volumes facturés (en m ³)	2012	2013	2014
Mennecey	615 312	657 848	621 703
Echarcon	30 405	27 416	28 743
SIE G	67 947	61 308	61 308
SIE LFA	528 082	529 486	499 526
SIE BV	177 567	157 550	158 371
Maisse	96 837	104 383	97 204
Courdimanche	11 204	10 973	10 684

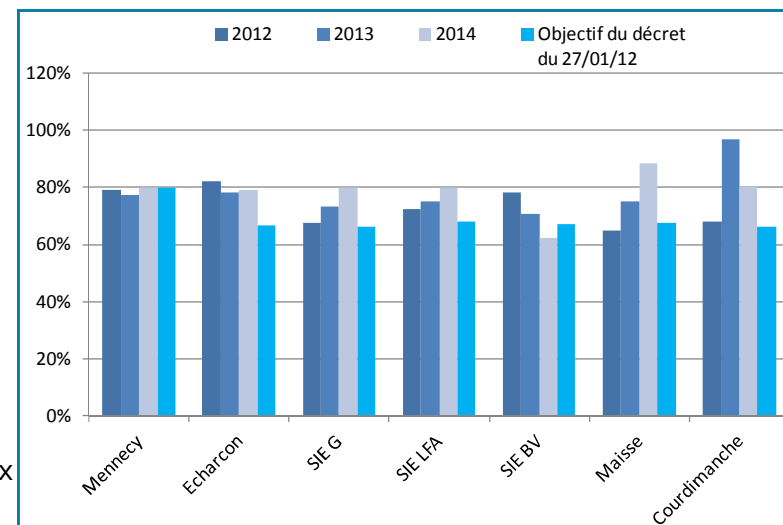


Commentaires :

Les volumes vendus restent assez constants sur le territoire avec tout de même une tendance générale à la baisse.

b- Rendement du réseau de distribution selon Décret du 2 mai 2007 (P104.3)

Rendement selon décret du 2 mai 2007	2012	2013	2014	Objectif du décret du 27/01/12
Mennecey	79%	77%	80%	80%
Echarcon	82%	78%	79%	67%
SIE G	67%	73%	80%	66%
SIE LFA	72%	75%	80%	68%
SIE BV	78%	70%	62%	67%
Maisse	65%	75%	88%	68%
Courdimanche	68%	97%	80%	66%

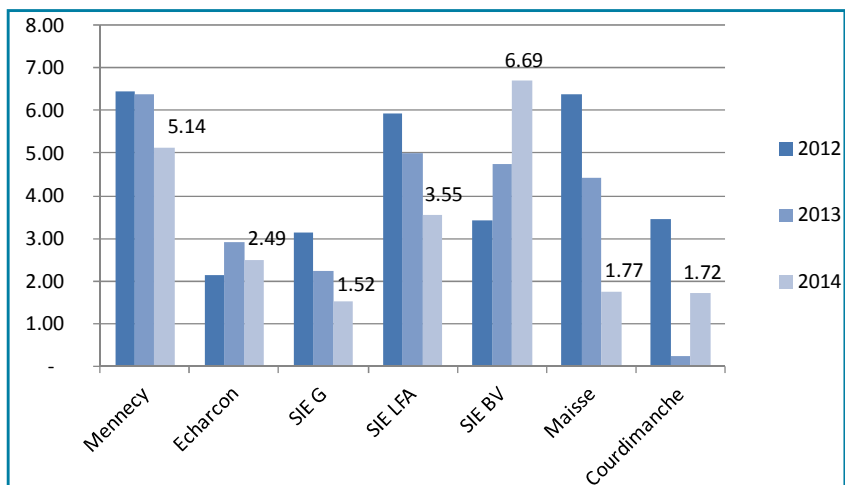


Commentaires :

L'objectif de rendement fixé par le décret du 27 janvier 2012 a bien été respecté excepté pour l'ex SIEBV.

II. La Qualité du réseau de distribution

c- Indice linéaire de perte (m³/km/j)

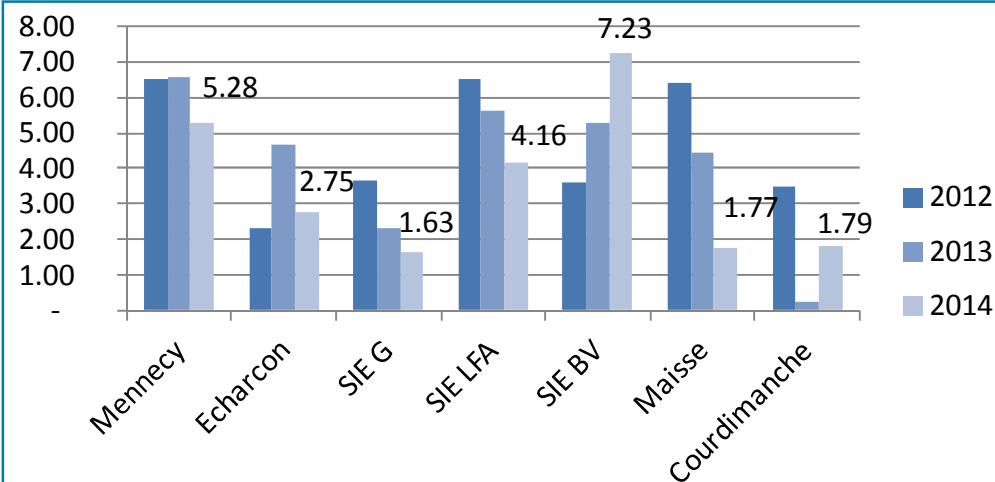


Commentaires :

L'ILP évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

On observe une baisse générale de l'ILP sur le territoire hormis pour l'ex SIEBV et la commune de Courdimanche-sur-Essonne.

d- Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)



Commentaires :

ILVNC évalue, en la rapportant à la longueur des canalisations, la somme des volumes qui ne font pas l'objet d'un comptage. L'ILVNC diffère de l'ILP qui n'intègre que les pertes par fuites. Il lui est toujours supérieur.

Comme pour l'ILP, on observe une baisse générale sur les différentes communes exceptée pour l'ex SIEBV et Courdimanche-sur-Essonne.

II. La Qualité du réseau de distribution

2014	Nb Abonnés	Km	Densité	Densité (ab/km)
Mennecy	4245	71	60	Urbain
Echarcon	297	9	34	Semi-rural
SIE G	741	34	22	Rural
SIE LFA	4245	101	42	Semi-rural
SIE BV	1608	41	39	Semi-rural
Maisse	2753	24	115	Urbain
Courdimanche	122	5	27	Semi-rural

Classement des réseaux			
densité linéaire en abonnés/km	< 25	25 < d. < 50	> 50
Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
Classement des Indices de pertes et volumes non comptés			
Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
Bon (m ³ /j/km)	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable (m ³ /j/km)	< 2,5	< 5	< 10
Médiocre (m ³ /j/km)	2,5 < I.L.P. < 4	5 < I.L.P. < 8	10 < I.L.P. < 15
Mauvais (m ³ /j/km)	> 4	> 8	> 15

Commentaires :

On note que les réseaux de Mennecy, Echarcon, Maisse et Courdimanche sont en bon état selon ces indicateurs. Ceux de l'ex SIE LFA, et ex SIE G sont considérés comme bons à acceptables. Seuls les réseaux de l'ex SIE BV sont considérés, au vu de ces indicateurs, comme étant dans un état médiocre.

III. Les Indicateurs de Performance

III- Les indicateurs de Performance

a- Qualité de l'eau

Commentaires :

L'eau distribuée est de très bonne qualité pour ce qui est des communes de Mennecey et d'Echarcon. Deux non conformités bactériologique ont été répertoriés sur les ex Syndicat de La Ferté-Alais et de Gironville (prélèvement chez des riverains). Un prélèvement de contrôle a été réalisé quelques jours plus tard montrant de nouveau une bonne qualité de l'eau. Un dépassement de la teneur en plomb a également été mis en évidence sur un prélèvement effectué chez un riverain de l'ex Syndicat de la Ferté-Alais (branchement plomb remplacé en décembre 2014).

Les ex Syndicats de Gironville, Boutigny et Vayres-sur-Essonne et la commune de Maisse, rencontrent des difficultés pour atteindre le taux réglementaire en sélénium fixé à 10 µg/l. Le SIARCE a lancé une étude permettant de trouver une solution pérenne pour distribuer une eau de bonne qualité aux usagers du sud de l'Essonne. Cette étude se terminera en 2016.

	Taux de conformité bactériologique de l'eau distribuée				Variation	Taux de conformité physico-chimique de l'eau distribuée				Variation
	2012	2013	2014	N/N-1		2012	2013	2014	N/N-1	
Mennecey	100%	100%	100%	→	→	100%	100%	100%	→	
Echarcon	100%	100%	100%	→	→	100%	100%	100%	→	
SIE G	100%	100%	93%	↘	↘	13%	25%	17%	↘	
SIE LFA	100%	100%	97%	↘	↘	100%	100%	92%	↘	
SIE BV	100%	100%	100%	→	↗	8%	12%	16%	↗	
Maisse	100%	100%	100%	→	↗	53%	67%	88%	↗	
Courdimanche	100%	100%	100%	→	↗	40%	75%	100%	↗	

b- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P 103.2)

Commentaires :

Le mode de calcul de cet indicateur a été revu en 2013. Il n'est donc possible de comparer les données qu'à partir de 2013.

On remarque pour l'ensemble du territoire, une meilleur connaissance des réseaux (date de pose, matériaux, etc.) en 2014.

	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (note sur 100)			note sur 120		Variation
	2011	2012	2013	2013	2014	N/N-1
Mennecey	60	60	60	102	103	↗
Echarcon	60	60	60	30	105	↗
SIE G	-	50	50	30	101	↗
SIE LFA	-	60	60	28	70	↗
SIE BV	-	60	60	30	103	↗
Maisse	/	/	/	60	101	↗
Courdimanche	50	50	50	50	105	↗

III- Les indicateurs de Performance

c- Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

Commentaires :

L'indicateur réglementaire donne un pourcentage variant de 1% à 100% selon un barème réglementaire retranscrit dans le glossaire du présent document.

	Indice d'avancement de la protection de la ressource				Variation
	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Menecy	Non concerné				
Echarcon	Non concerné				
SIE G	0%	80%	80%	80%	→
SIE LFA	60%	60%	60%	60%	→
SIE BV	-	81%	81%	81%	→
Maisse		80%	80%	80%	→
Courdimanche	Non concerné				

d- Bilan des branchements en plomb

Commentaires :

La Directive Européenne 98/83 du 3 novembre 1998, transposée dans le droit français par l'article R-1321-1 du Code de la Santé Publique, a fixé la teneur maximale en plomb dans l'eau au robinet du consommateur à 10 µg/L à compter du 25 décembre 2013.

	Nombre de branchements en plomb supprimés			Nombre de branchements en plomb restant				Taux de branchements en plomb			
	2013	2014	N/N-1	2012	2013	2014	N/N-1	2012	2013	2014	N/N-1
Menecy	2	-	↘	6	-	-	→	0,15%	0%	0%	→
Echarcon	1	-	↘	-	-	-	→	0%	0%		→
SIE G	7	1	↘	22	1	-	↘	2,93%	0,13%	0%	↘
SIE LFA	82	63	↘	962	880	817	↘	23%	21%	19%	↘
SIE BV	1	-	↘	-	-	-	→	-	0%	0%	→
Maisse	10	0	↘	10	0	0	→	0,90%	0%	0%	→
Courdimanche	-	-	→	2	2	2	→	1,60%	1,60%	1,60%	→

L'ensemble des branchements en plomb devait donc être supprimé avant cette date. L'échéance a été tenue sur l'ensemble du périmètre à l'exception du Syndicat de la Ferté-Alais et Courdimanche-sur-Essonne. Le SIARCE lancera un programme de travaux de renouvellement des branchements en plomb dès 2016.

VI- Les relations avec les abonnés

IV- Les relations avec les abonnés

a– Branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1)

	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés			Variation	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements			Variation
	2012	2013	2014	N/N-1	2012	2013	2014	N/N-1
ECHARCON	8 jours	8 jours	8 jours	→	100%	100%	100%	→
MENNECY	8 jours	8 jours	8 jours	→	100%	100%	100%	→
SIE G	8 jours	8 jours	8 jours	→	100%	100%	100%	→
SIE LFA	1 jour	1 jour	1 jour	→	100%	99%	86%	↘
SIE BV	8 jours	8 jours	8 jours	→	100%	100%	100%	→
Maisse	8 jours	8 jours	8 jours	→	100%	100%	100%	→
Courdimanche	8 jours	8 jours	8 jours	→	100%	100%	100%	→

Commentaires :

Bien qu'il ne soit pas respecté à 100% du temps, l'engagement sur le délais d'ouverture de branchements pour les nouveaux abonnés pris par Veolia dans le contrat de la région de la Ferté-Alais est bien plus fort que celui de la SEE pour les autres contrats.

b– Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Commentaires :

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.

La formule de calcul de cet indicateur réglementaire est fournie au glossaire.

	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées			Variation
	2012	2013	2014	N/N-1
ECHARCON	3,34	0	0	→
MENNECY	1,72	0,24	1,18	↗
SIE G	1,37	1,37	2,7	↗
SIE LFA	2,4	3,1	1,4	↘
SIE BV	0,63	0,63	1,24	↗
Maisse	0,01	0	0,02	↗
Courdimanche	0	0	16,39	↗

IV- Les relations avec les abonnés

c– Taux de réclamations (P155.1)

Commentaires :

On note une augmentation de cet indicateur sur la quasi-totalité du périmètre.

Le délégataire SEE justifie cette augmentation par le changement de son logiciel client, ce qui a engendré un certain nombre d'opérations informatique comptabilisées comme des réclamations clients.

	Taux de réclamations			Variation
	2012	2013	2014	N/N-1
ECHARCON	36,79	16,72	44	↗
MENNECY	7,14	13,48	61	↗
SIE G	5,47	8,19	0,11	↘
SIE LFA	0,24	0,94	0,47	↘
SIE BV	22,67	37,04	114	↗
Maisse	0,1536	0,1329	0,74	↗
Courdimanche	0	0	148	↗

d– Taux d'impayés (P154.0)

Commentaires :

Le taux d'impayés reste variable d'une année sur l'autre.

La loi Brottes de 2013 vise à favoriser l'accès à l'eau pour tous, en tenant compte de leur situation économique. Dans ce cadre, elle protège des coupures d'eau les populations en situation de précarité.

	Taux d'impayés			Variation
	2012	2013	2014	N/N-1
ECHARCON	0,59%	0,0%	0,38%	↗
MENNECY	0,05%	1,23%	0,17%	↘
SIE G	2,62%	0,85%	0,58%	↘
SIE LFA	0,35%	0,77%	0,15%	↘
SIE BV	0,49%	0,76%	0,88%	↗
Maisse	2,93%	0,84%	0,98%	↗
Courdimanche	5,49%	0%	0%	→

V. Les données financières

Le prix de l'eau

Une facture d'eau est composée d'une partie relative à la distribution de l'eau potable et une partie relative à l'assainissement.

Chaque partie se décompose en plusieurs sous-parties :

- Une part revenant à la Collectivité qui détient la compétence afin de financer les investissements,
- Une part revenant à l'exploitant dans le cas de service délégué pour les frais d'exploitation,
- Une part revenant à des organismes publics (Agence de l'Eau, Voies Navigables de France) pour le financement de projets,
- Une taxe sur la valeur ajoutée, de 5,5 % pour l'eau potable et pour l'assainissement de 10% depuis le 1^{er} janvier 2014.

Sur le territoire syndical, on retrouve dans la partie eau potable :

- Pour la part revenant au SIARCE (ou à la collectivité compétente), pour l'investissement et le contrôle des services :
 - ⇒ Une part proportionnelle au volume d'eau consommé
- Pour la part revenant au délégataire :
 - ⇒ Une part proportionnelle au volume d'eau consommé
 - ⇒ Une part fixe correspondant à l'abonnement
- Pour la part revenant aux organismes publics :
 - ⇒ Une redevance « Pollution de l'eau d'origine domestique » pour l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
 - ⇒ Une redevance « Préservation de la ressource en eau » pour l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
 - ⇒ Une redevance pour les Voies Navigables de France

Le Comité Syndical adopte par délibération les montants des redevances en fin d'année pour l'exercice à venir. Les tarifs pour l'année 2015 ont été votés au Comité de décembre 2014

La part revenant aux exploitants est définie dans les contrats d'affermage et est actualisée chaque année.

Les facturations sont trimestrielles ou semestrielles.

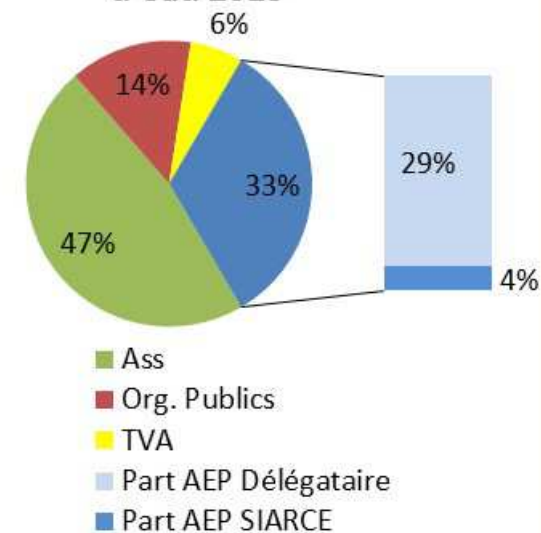


Mennecey

**Facture-type 120 m3
Mennecey
Montants en euros**

	Janvier 2014 (N-1)		Janvier 2015 (N)		Variation
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Eau potable					
Abonnement					
Part fixe Déléataire	0,4273	51,28	0,4253	51,03	0%
Consommation					
Part proportionnelle Déléataire	1,2254	147,05	1,2261	147,13	0%
Part proportionnelle Syndicale	0,1840	22,08	0,2081	24,97	13%
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau	0,0720	8,64	0,0720	8,64	0%
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0%
Voies navigables de France eau	0,0150	1,8000	0,0150	1,8000	0%
Sous-Total HT	2,3037	276,45	2,3265	279,17	1%
TVA (5,5%)	0,1267	15,20	0,1280	15,35	1%
Prix de l'eau potable TTC	2,4304	291,65	2,4544	294,53	1%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Déléataire	0,2460	29,52	0,2467	29,60	0%
Part Transport Traitement du Déléataire	0,7061	84,73	0,7079	84,95	0%
Part Syndicale Collecte SIARCE	0,2250	27,00	0,7225	86,70	221%
Part Syndicale Transport Traitement	0,9186	110,23	0,9554	114,65	4%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0%
Voies navigables de France Assainissement	0,0085	1,02	0,0085	1,02	0%
Sous-Total HT	2,4042	288,50	2,9410	352,92	22,33%
TVA (10%)	0,1683	20,20	0,2941	24,70	22,33%
Prix de l'assainissement TTC	2,5725	308,70	3,2351	377,62	22,33%
Montant total TTC	5,0029	600,35	5,6895	672,15	12%

Répartition de la facture d'eau 2015



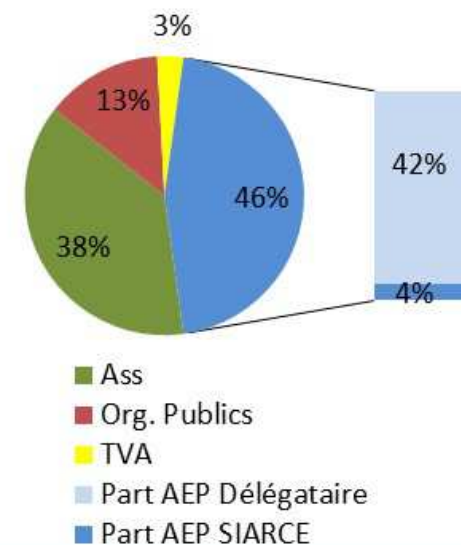


Echarcon

Facture-type 120 m3
Echarcon
Montants en euros

	Janvier 2014 (N-1)		Janvier 2015 (N)		Variation
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Eau potable					
Abonnement					
Part fixe Déléataire	0,4273	51,28	0,4249	50,99	-1%
Consommation					
Part proportionnelle Déléataire	1,9584	235,01	1,9531	234,37	0%
Part proportionnelle Syndicale	0,2200	26,40	0,2081	24,97	-5%
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau	0,0800	9,60	0,0800	9,60	0%
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0%
Voies navigables de France eau	-	-	-	-	0%
Sous-Total HT	3,0657	367,89	3,0461	365,53	-1%
TVA (5,5%)	0,1686	20,23	0,1675	20,10	-1%
Prix de l'eau potable TTC	3,2343	388,12	3,2137	385,64	-1%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Déléataire	0,2460	29,52	0,2467	29,60	0%
Part Transport Traitement du Déléataire	0,7061	84,73	0,7079	84,95	0%
Part Syndicale Collecte SIARCE	0,2250	27,00	0,2340	28,08	4%
Part Syndicale Transport Traitement	0,9186	110,23	0,9554	114,65	4%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0%
Voies navigables de France Assainissement	0,0085	1,02	0,0085	1,02	0%
Sous-Total HT	2,4042	288,50	2,4525	294,30	2,01%
TVA (10%)	0,1683	20,20	0,2453	20,60	2,01%
Prix de l'assainissement TTC	2,5725	308,70	2,6978	314,90	2,01%
Montant total TTC	5,8068	696,82	5,9114	700,54	1%

Répartition de la facture d'eau 2015

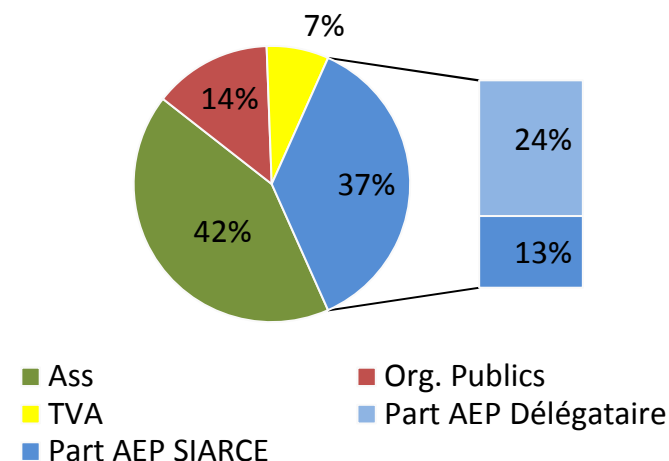


Syndicat des Eaux de Gironville

**Facture-type 120 m3
Gironville-sur-Essonne
Montants en euros**

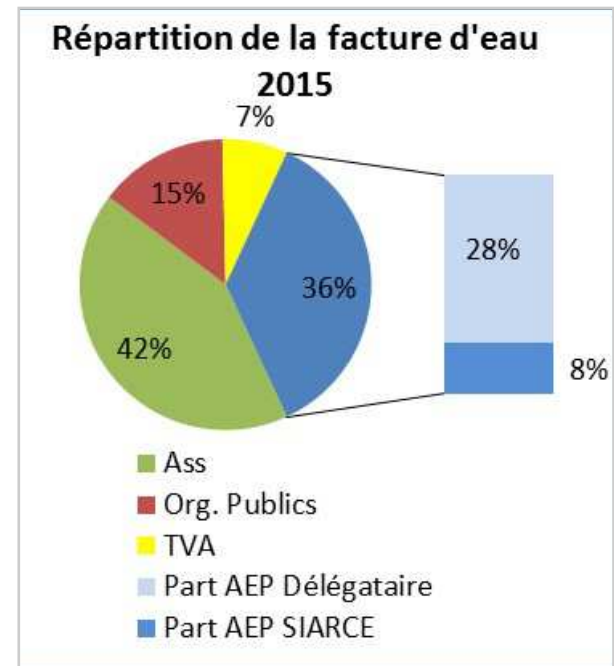
	Janvier 2014 (N-1)		Janvier 2015 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Eau potable					
Abonnement					
Part fixe Déléataire	0,3284	39,41	0,3290	39,48	0,2%
Consommation					
Part proportionnelle Déléataire	0,9867	118,40	0,9883	118,60	0,2%
Part proportionnelle Syndicale	0,6936	83,23	0,6936	83,23	0%
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau	0,0800	9,60	0,0800	9,60	0%
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0%
Voies navigables de France eau		-			
Sous-Total HT	2,4687	296,25	2,4709	296,51	0,1%
TVA (5,5%)	0,1358	16,29	0,1359	16,31	0,1%
Prix de l'eau potable TTC	2,6045	312,54	2,6068	312,82	0%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Déléataire	0,2420	29,04	0,2430	29,16	0%
Part Traitement du Déléataire	1,1057	132,68	1,1079	132,95	0,2%
Part Syndicale Collecte	0,7622	91,46	0,7622	91,46	0%
Part Syndicale Traitement	0,2027	24,32	0,2027	24,32	0%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0%
Sous-Total HT	2,6126	313,51	2,6158	313,90	0,12%
TVA (10%)	0,2613	31,35	0,2616	31,39	0,12%
Prix de l'assainissement TTC	2,8739	344,86	2,8774	345,29	0,12%
Montant total TTC	5,4784	657,40	5,4842	658,10	0,11%

Répartition de la facture d'eau 2015



Commune de Maisse

Facture-type 120 m3 Maisse Montants en euros	Janvier 2014 (N-1)		Janvier 2015(N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Eau potable					
Abonnement					
Part fixe Déléataire	0,3409	40,91	0,3410	40,92	0,02%
Consommation					
Part proportionnelle Déléataire	1,1428	137,14	1,1879	142,55	3,9%
Part proportionnelle Syndicale	0,4573	54,88	0,4573	54,88	0%
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau	0,1100	13,20	0,1100	13,20	0%
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0%
Voies navigables de France eau		-			
Sous-Total HT	2,4310	291,72	2,4762	297,14	1,9%
TVA (5,5%)	0,1337	16,04	0,1362	16,34	1,9%
Prix de l'eau potable TTC	2,5647	307,77	2,6124	313,49	1,9%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Déléataire	0,2412	28,94	0,2417	29,00	0,2%
Part Traitement du Déléataire	1,1057	132,68	1,1079	132,95	0,2%
Part Syndicale Collecte	0,7622	91,46	0,7622	91,46	0%
Part Syndicale Traitement	0,2027	24,32	0,2027	24,32	0%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0%
Sous-Total HT	2,6118	313,42	2,6145	313,74	0,1%
TVA (10%)	0,2612	31,34	0,2615	31,37	0,1%
Prix de l'assainissement TTC	2,8730	344,76	2,8760	345,11	0,10%
Montant total TTC	5,4377	652,52	5,4883	658,60	0,9%

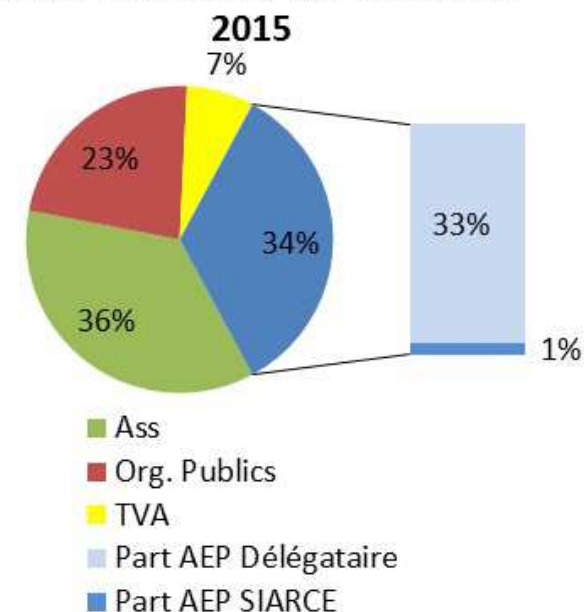


Syndicat de la Région de la Ferté-Alais

Facture-type 120 m3
La Ferté Alais
Montants en euros

	Janvier 2014 (N-1)		Janvier 2015 (N)		Variation
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Eau potable					
Abonnement					
Part fixe Déléataire	0,4430	53,16	0,4473	53,68	0,98%
Consommation					
Part proportionnelle Déléataire	0,7062	84,74	0,7133	85,60	1,01%
Part proportionnelle Syndicale	0,0563	6,76	0,0563	6,76	0%
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau	0,1277	15,32	0,1277	15,32	0%
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0%
Voies navigables de France eau	-	-			
Sous-Total HT	1,7132	205,58	1,7246	206,96	0,67%
TVA (5,5%)	0,0942	11,31	0,0949	11,38	0,67%
Prix de l'eau potable TTC	1,8074	216,89	1,8195	218,34	0,67%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Fixe du Déléataire	0,1008	12,10	0,1018	12,22	1%
Part Collecte du Déléataire	0,8579	102,95	0,8669	104,03	1,05%
Part Syndicale	0,3073	36,88	0,3073	36,88	0%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0%
Voies navigables de France Assainissement		-		-	
Sous-Total HT	1,5660	187,92	1,5760	189,12	0,6%
TVA (10%)	0,1566	18,79	0,1576	18,91	0,6%
Prix de l'assainissement TTC	1,7226	206,72	1,7336	208,04	0,6%
Montant total TTC	3,5301	423,61	3,5531	426,37	0,7%

Répartition de la facture d'eau

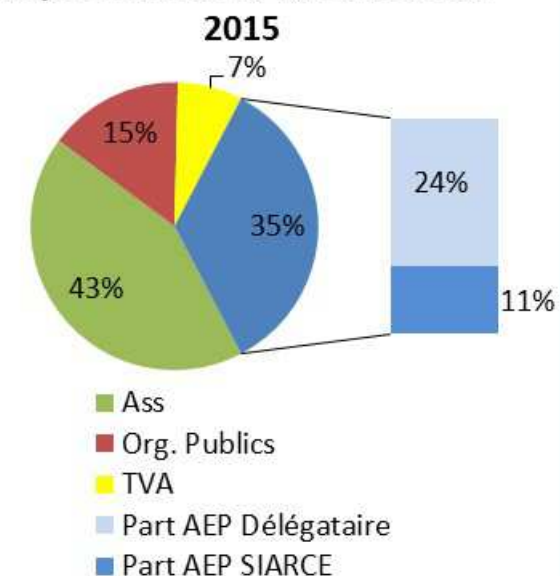


Syndicat de Boutigny-sur-Essonne et Vayres-sur-Essonne

**Facture-type 120 m3
Boutigny-Vayres
Montants en euros**

	Janvier 2014 (N-1)		Janvier 2015 (N)		Variation
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Eau potable					
Abonnement					
Part fixe Délégitaire	0,4587	55,04	0,4583	55,00	-0,04%
Consommation					
Part proportionnelle Délégitaire	0,7649	91,79	0,7645	91,74	-0,1%
Part proportionnelle Syndicale	0,5658	67,90	0,5658	67,90	0%
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau	0,1050	12,60	0,1050	12,60	0%
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0%
Voies navigables de France eau	-	-	-	-	
Sous-Total HT	2,2744	272,92	2,2736	272,84	-0,03%
TVA (5,5%)	0,1251	15,01	0,1250	15,01	0%
Prix de l'eau potable TTC	2,3995	287,93	2,3987	287,84	-0,03%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Délégitaire	1,9200	230,40	1,9205	230,46	0,03%
Part Transport Traitement du Délégitaire		-		-	
Part Communale Collecte SIARCE	0,2888	34,66	0,2888	34,66	0%
Part Syndicale Transport Traitement		-		-	
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0%
Voies navigables de France Assainissement	-	-	-	-	
Sous-Total HT	2,5088	301,06	2,5093	301,12	0,02%
TVA (10%)	0,2509	30,11	0,2509	30,11	0,02%
Prix de l'assainissement TTC	2,7597	331,16	2,7602	331,23	0,02%
Montant total TTC	5,1591	619,10	5,1589	619,07	- 0

Répartition de la facture d'eau



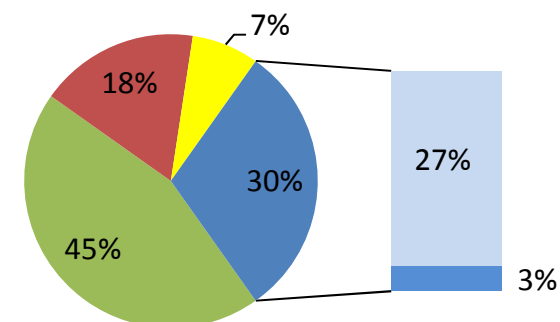


Commune de Courdimanche-sur-Essonne

Facture-type 120 m3 Courdimanche-sur-Essonne Montants en euros	Janvier 2014 (N-1)		Janvier 2015 (N)		Variation
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Eau potable					
Abonnement					
Part fixe Délégitaire	0,2994	35,93	0,3020	36,24	0,86%
Consommation					
Part proportionnelle Délégitaire	0,8176	98,11	0,9110	109,32	11,4%
Part proportionnelle Syndicale	0,1500	18,00	0,1500	18,00	0%
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau	0,1100	13,20	0,1100	13,20	0%
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0%
Voies navigables de France eau	-	-	-	-	
Sous-Total HT	1,7570	210,84	1,8530	222,36	5,46%
TVA (5,5%)	0,0966	11,60	0,1019	12,23	5%
Prix de l'eau potable TTC	1,8537	222,44	1,9549	234,59	5,46%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Délégitaire	-	-	-	-	
Part Transport Traitement du Délégitaire					
Part Syndicale Collecte	2,0000	240,00	2,0000	240,00	0%
Part Syndicale Transport Traitement					
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0%
Voies navigables de France Assainissement	-	-	-	-	
Sous-Total HT	2,3000	276,00	2,3000	276,00	0%
TVA (10%)	0,2300	27,60	0,2300	27,60	0%
Prix de l'assainissement TTC	2,5300	303,60	2,5300	303,60	0%
Montant total TTC	4,3837	526,04	4,4849	538,19	2%

Répartition de la facture d'eau

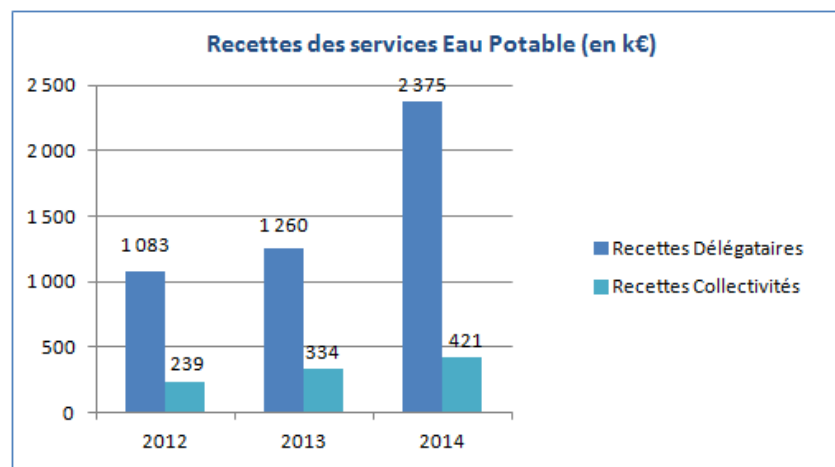
2015



- Ass
- Org. Publics
- TVA
- Part AEP Délégitaire
- Part AEP SIARCE

Les recettes du service

Recettes du liés aux contrat d'eau potable								
En K€	Recettes totales	Recettes du contrat Mennecey	Recettes du contrat Echarcon	Recettes du contrat Gironville	Recettes du contrat bassin de LFA	Recettes du contrat BV	Recettes du contrat Courdimanche	Recettes du contrat Maisse
2012	1 322	1 093	83	120	682	337	-	-
2012 - Recettes Déléataires	1 083	1 007	76	83	653	257		
2012 - Recettes Collectivités	239	86	7	37	30	80		
2013	1 594	1 330	94	157	703	332	16	225
2013 - Recettes Déléataires. Dont :	1 260	1 180	80	108	674	240	14	178
Partie fixe (abonnements)	269	251	18	35	607	93	4	51
Partie proportionnelle	968	906	62	70		117	9	117
Travaux exclusifs (branchements)	12	12	-	-	46	23	-	4
Produits accessoires	12	11	1	3	21	7	1	5
2013 - Recettes Collectivités	334	150	14	49	29	92	2	48
Recettes sur vente d'eau	293	117	6	49	29	92	2	48
Redevances occupation (château d'eau)	24	24	-					
Autres recettes réelles	7	7	0					
Autres recettes d'ordre	10	2	8					
2014	2 796	1 274	89	146	715	334	15	223
2014 - Recettes Déléataires. Dont :	2 375	1 119	82	97	645	240	14	178
Partie fixe (abonnements)	1 021	238	16	33	587	92	5	51
Partie proportionnelle	1 124	768	56	60		120	9	111
Travaux exclusifs (branchements)	178	100	10	-	36	21	-	11
Produits accessoires	53	13	1	3	23	7	1	5
2014 - Recettes Collectivités	421	155	6	50	70	94	2	44
Recettes sur vente d'eau	332	116	6	49	27	88	2	44
Redevances occupation (château d'eau)	77	32	-	0	43	2		
Autres recettes réelles	10	5	-	0	0	4		
Autres recettes d'ordre	2	2	-	-	-	-		



Les travaux de la Collectivité

Principaux travaux réalisés par le SIARCE en 2014

Descriptif	Type de travaux	ouvrages concernés	Montants (en € TTC)	Linéaires (en ml)
Etude sur le génie civil du réservoir d'eau potable d'Echarcon	Etude	Réservoir		
Déviations PN 19 à Mennecey		Réseaux	400 700 €	700
Rue de Paris à Mennecey	Renouvellement	Réseaux	90 000 €	70
Renouvellement des branchements plomb sur la Région de la Ferté Alais - tranche 1		Branchements		
Avenue Goumod à la Ferté-Alais	Renouvellement	Réseaux	280 000 €	440
Diagnostic Génie civil de 2 réservoirs AEP de la région de la Ferté-Alais	Etude	Réservoirs		



Principaux travaux prévus pour les années à venir

Descriptif	Type de travaux	ouvrages concernés	Montants (en € TTC)	Linéaires (en ml)
Sécurisation en eau potable des communes du Sud-Essonnes	Etude et travaux		5 000 000 €	
Rues diverses Sud Essonnes	Renouvellement		250 000 €	500
Rue des Coquelicots à Mennecey	Travaux		360 000 €	380
L'avenue du Général Leclerc à Mennecey	Travaux		450 000 €	
Sentier du Boucher à Mennecey	Extension		78 000 €	100
Route de Boissy à Orveau	Extension		52 273 €	90
Rue du Four à Chaux à Vayres sur Essonne	Renouvellement	Réseaux et branchements	192 000 €	270

Les actions présentées dans les présents tableaux ne sont pas exhaustives et les projets pour les années à venir sont susceptibles d'évoluer en fonction des besoins.

Glossaire

Glossaire : Définition des indicateurs de performance issus du décret du 2 mai 2007 et des indicateurs complémentaires nécessaires au suivi par la Collectivité

1. Les indicateurs de performances :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (0 à 120)

Objectif : Evaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et suivre leur évolution

Définition : Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois : le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable..

Calcul : Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- o Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- o Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Partie A : Plan des réseaux (15 points)

10 points (VP.236) : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable

5 points (VP.237) : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux

Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)

10 points (VP.238, VP.239 et VP.240) - les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies :

- o Existence d'un inventaire des réseaux
- o La procédure de mise à jour

De 1 à 5 points (VP.239) : Informations sur les matériaux et les diamètres

De 0 à 15 points (VP.241) : Date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

10 points (VP.242) : localisation des ouvrages annexes

10 points (VP.243) : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants

10 points (VP.244) : Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements

10 points (VP.245) : caractéristiques du ou des compteurs d'eau

10 points (VP.246) : Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations effectuées

10 points (VP.247) : Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement

10 points (VP.248) : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations

5 points (VP.249) : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux

Unité : Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable.

Intégralité du calcul de cet indicateur : http://www.services.eaufrance.fr/docs/indicateurs/P103.2B_fiche.pdf

Glossaire : Définition des indicateurs de performance issus du décret du 2 mai 2007 et des indicateurs complémentaires nécessaires au suivi par la Collectivité

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau potable

Objectif : Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.

Calcul : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 % Aucune action

20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours

40 % Avis de l'hydrogéologue rendu

50 % Dossier recevable déposé en préfecture

60 % Arrêté préfectoral

80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005

100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Unité : Pourcentage – valeur de 0 à 100

Glossaire : Définition des indicateurs de performance issus du décret du 2 mai 2007 et des indicateurs complémentaires nécessaires au suivi par la Collectivité

Rendement du réseau de distribution

- Objectif :** Connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable.
- Définition :** Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.
- Calcul :** Rendement = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) x 100, avec :
volume produit + volume acheté en gros = volume mis en distribution + volume vendu en gros
volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau
- Unité :** Sans dimension – pourcentage

Indice linéaire de pertes en réseau

- Objectif :** Connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service.
- Définition :** Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.
- Calcul :** Indice = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365 ou 366, avec les mêmes définitions que pour le calcul du rendement.
- Unité :** En m³/j/km.

Indice linéaire des volumes non comptés

- Objectif :** Connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.
- Définition :** Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.
- Calcul :** Indice = (volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur du réseau de desserte / 365 ou 366, avec les mêmes définitions que pour le calcul du rendement.
- Unité :** En m³/j/km.

Glossaire : Définition des indicateurs de performance issus du décret du 2 mai 2007 et des indicateurs complémentaires nécessaires au suivi par la Collectivité

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Objectif : Mesurer la continuité du service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement.

Définition : L'indicateur est estimé à partir du nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés. Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s) (les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent donc pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture).

Calcul : $\text{nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance} / \text{nombre d'abonnés} \times 1000$.

Unité : Nombre par milliers d'abonnés desservis.

Taux de réclamations écrites

Objectif : Traduction de manière synthétique du niveau de satisfaction des abonnés au service de l'eau.

Définition : Comptabiliser les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau potable, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Cet indicateur intègre les réclamations réglementaires y compris celles qui sont liées au règlement de service.

Calcul : $\text{Nombre de réclamation laissant une trace écrite} / \text{nombre d'abonnés} \times 1000$.

Unité : Nombre par milliers d'abonnés.

Taux d'impayés sur l'exercice précédent

Objectif : Mesurer l'efficacité du recouvrement dans le respect de l'égalité de traitement.

Définition : Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Calcul : $\text{Montant d'impayés au titre de l'année N-1 au 31/12/N} / \text{chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N} \times 100$.

Unité : Sans dimension - pourcentage.

Glossaire : Définition des indicateurs de performance issus du décret du 2 mai 2007 et des indicateurs complémentaires nécessaires au suivi par la Collectivité

2. Les indicateurs complémentaires :

Taux de réparations de fuites sur canalisations

Objectif : Evaluer l'état et le fonctionnement du réseau.

Définition : Rapport entre le nombre d'interventions réalisées par l'exploitant pour réparer une fuite sur le réseau d'eau potable et la longueur totale du réseau (hors branchements).

Calcul : Nombre de réparation de fuite / linéaire de réseau en km x 100.

Unité : Sans dimension.

Taux de réparations de fuites sur branchements

Objectif : Evaluer l'état et le fonctionnement du réseau

Définition : Rapport entre le nombre d'interventions réalisées par l'exploitant pour réparer une fuite sur les branchements (partie publique ou privée) et le nombre total de branchements en service.

Calcul : Nombre de réparations de fuite / nombre total de branchements en service x 100.

Unité : Sans dimension - pourcentage.